

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2009

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2008
- ◆ Révision du PLU
- ◆ Etablissement Public Foncier Local (promesse de vente)
- ◆ Travaux au cimetière
- ◆ Travaux à l'abri-bus et au monument aux morts
- ◆ Déplacement du poteau électrique
- ◆ Travaux rue du Canal
- ◆ Prix de location de la salle polyvalente
- ◆ Ecole intercommunale et lotissement
- ◆ Chasse

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire et en présence de tous les conseillers en fonction

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, M. KAPPS Christophe, M. SCHISSELE Stéphane, M. RITLENG Daniel, Mme HASE-TARIANT Brigitte, Mme OTT-LELLIG Véronique, M. RIVAUD Benjamin, Mme DAVID-ROESCH Christine, M. GILLIG André

Approbation du compte rendu du 12 décembre 2008

Le compte rendu du 12 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Révision PLU

Monsieur le Maire explique que pour effectuer une révision du PLU, les motifs sont les suivants :

- créer une nouvelle zone d'implantation de l'école intercommunale du regroupement pédagogique Sud
- ouverture autour de l'école à construire d'une zone d'habitat et redéfinition des zones agricoles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à engager toutes les démarches nécessaires à la révision simplifiée du PLU
- à consulter différents organismes (Maître d'œuvre) pour effectuer la révision du PLU

Etablissement Public Foncier Local (promesse de vente)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur GAUGLER du Conseil Général. Le rôle de l'EPFL consiste à porter le projet financier des communes, il achète le terrain, la commune paye des agios de l'ordre de 2% pendant 2 ans et 3% la troisième année.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à négocier le prix du terrain sous couvert de l'EPFL et selon les prix estimés des terrains par le domaine
- à signer une promesse de vente
- à faire porter le projet d'achat par l'EPFL du Bas-Rhin (convention)

Adopté à l'unanimité

Travaux au cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il a fait établir des devis par différentes entreprises en vue des travaux d'aménagement et d'agrandissement du cimetière.

- Travaux de nivellement de terrain et d'agrandissement du cimetière :

Société MUTZIG Daniel 2 465.80 euros H.T.
Société ADEMAJ Construction 1 170.00 euros H.T .
Société RIVAUD 1 130.00 euros H.T.

- Travaux de construction d'un mur suite à l'agrandissement du cimetière :

Société MUTZIG Daniel 5 543.88 euros H.T.
Société ADEMAJ Construction 5 180.00 euros H.T .
Société HOLZMANN 5 203.40 euros H.T.

- Travaux de remise en état du cimetière : enlèvement des tombes et monuments funéraires, transport, évacuation et destruction des pierres, réaménagement des emplacements libérés

Société RIVAUD 3 525.00 euros H.T .

Le Conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le devis des travaux de nivellement de terrain et d'agrandissement du cimetière de la société RIVAUD pour un montant de 1 130.00 euros H .T.
- de payer la facture

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le devis des travaux de construction d'un mur suite à l'agrandissement du cimetière de la société ADEMAJ Construction pour un montant de 5 180.00 euros H .T.
- de payer la facture

9 voix pour et 2 abstentions

Le Conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le devis des travaux de remise en état du cimetière : enlèvement des tombes et monuments funéraires, transport, évacuation et destruction des pierres, réaménagement des emplacements libérés de la société RIVAUD pour un montant de 3 525.00 euros H .T.
- de payer la facture

Adopté à l'unanimité

Travaux à l'abri-bus et au monument aux morts

Les travaux consistent à réaménager cette place de façon à la sécuriser en déplaçant l'abri-bus, le monument aux morts, en rajoutant un éclairage et en créant un trottoir.

Monsieur le Maire passe au vote pour savoir si le monument aux morts reste à côté de l'abri-bus ou si il faut le mettre près du cimetière.

Le Conseil Municipal, décide :

- de déplacer le monument aux morts près du cimetière

7 voix pour et 4 voix contre

Déplacement du poteau électrique

Monsieur le Maire présente le projet financier du déplacement de la ligne électrique (mise en souterrain) desservant le centre du village et passant au dessus du cimetière.

En partenariat avec l'Electricité de Strasbourg (fournisseur et gestionnaire du courant pour la commune), la commune de Donnenheim a planifié le déplacement des ouvrages électriques pour 2009.

Les travaux à réaliser seront pilotés par l'électricité de Strasbourg qui en est le maître d'ouvrage.

Le portage financier est le suivant :

Pour un montant des travaux estimés à 23 500 Euros HT :

- l'Electricité de Strasbourg prend à sa charge 50% des coûts des dits travaux
- la commune prend à sa charge les 50% restants soit 11 750 Euros HT.

Les travaux à réaliser consistent à :

- la suppression du pylône support de lignes électriques (situé sur la parcelle servant à l'agrandissement du cimetière)
- la suppression des câbles électriques aériens
- l'enfouissement des câbles déposés

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de travaux avec Electricité de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

Travaux rue du Canal

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2009, il a été prévu de mettre un fil d'eau en béton comme caniveau le long des propriétés jusqu'à la maison KAPPS. Une partie des travaux nous incombe et devra être portée au budget 2009.

Monsieur le Maire propose de refaire la route rue du Canal et a demandé 2 devis :

- Société TRANSROUTE pour un montant de 25 295 euros H.T.
- Société WICKER pour un montant de 25 500 euros H.T.

Une participation financière des riverains sera demandée pour l'aménagement de la rue du Canal. Le Conseil Municipal décide de demander un troisième devis et de reporter le vote à une prochaine séance du conseil municipal.

Prix de la location de la salle polyvalente

Monsieur BOCCAGE explique au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle polyvalente au profit des résidents sont inchangés depuis le 24 septembre 2001 et pour les non résidents depuis le 24 novembre 2003. Une révision des tarifs à la hausse et la mise en place de condition particulières est proposée.

Tarif des locations de la salle polyvalente proposés à la séance du Conseil Municipal et se déclinant de la manière suivante :

Mise à disposition de la salle :

	Tarif résidents	Tarif non-résidents
Journée complète	150 €	200 €
Demi-journée	75 €	110 €

Utilisation de la cuisine, la vaisselle et frais de gaz :

	Tarif résidents	Tarif non-résidents
Pour moins de 50 personnes	10 €	13 €
Pour plus de 50 personnes	17 €	20 €

Frais de chauffage :

	Tarif résidents	Tarif non-résidents
a) Du 01/12 au 14/03		
- La première journée	28 €	30 €
- Les jours suivants	20 €	23 €
b) Autres périodes		
- La première journée	18 €	20 €
- Les jours suivants	13 €	15 €

Une caution de 50 euros devra également être versée lors de la location de la salle qui sera rendue lors de l'état des lieux à l'issue de la location.

10 voix pour et 1 abstention

Ecole intercommunale et lotissement

Lors de la séance du 12 décembre 2008, la décision de proposer à la Communauté des Communes de Brumath le terrain cadastré Parcelle 4 Section 16 a été approuvée.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la Communauté de Communes de Brumath lors du conseil de communauté du 15 janvier 2009 a pris la délibération suivante :

- de lancer les études pré-opérationnelles en vue de la construction d'une école intercommunale sur le secteur du RPI Sud associée à une structure périscolaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- 1) d'autoriser le Maire à demander à la Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DHAU) instructeur du PLU approuvé en mars 2008, son assistance pour engager la révision du PLU pour les motifs suivants :
 - accueillir sur son ban la future école intercommunale de la Communauté des Communes de Brumath du regroupement des villages de Bilwisheim-Donnenheim-Mittelschaeffolsheim-Olwisheim sur la parcelle 4 de la section 16. La commune mettra à disposition de la Communauté de Communes de Brumath le foncier (environ 90 ares) pour ce projet.
 - construire de l'habitat conformément aux orientations du SCOTERS et de la Communauté des Communes de Brumath sur la surface restante de cette même parcelle 4 de la section 16 (environ 118 ares).
 - redéfinition des zones agricoles
- 2) d'autoriser le Maire à demander l'établissement d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin pour l'acquisition du terrain.

Adopté à l'unanimité

Chasse

Ce point a été reporté à un prochain conseil municipal.

Signature :

LE MAIRE Guy REPP	
LES CONSEILLERS	
Jean-René BOCCAGE	
Marc GRASS	
Christophe KAPPS	
Christine DAVID-ROESCH	
André GILLIG	
Brigitte HASE	
Véronique OTT-LELLIG	
Daniel RITLENG	
Benjamin RIVAUD	
Stéphane SCHISSELE	